

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés QBE EUROPE SA/NV, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, attestons que :

SOLUTIONS APRES SINISTRE (numéro SIREN 808836639) 14 ZI LA VALLIERE, 06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE, France

A souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile sous le n° 495N90640GLA à effet du 01/04/2025 par délégation de souscription et de signature n° 057122/01/2026/0000 à notre mandataire NEXUS EUROPE SAS & NEXUS EUROPE SAS (UK BRANCH).

Activités garanties

Nettoyage, assèchement et décontamination des suies par techniques techniques manuelles : aspiration des suies, gommage, lessivage, passivation, nettoyage sous pression

Nature et montant des garanties

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC EXPLOITATION Tous dommages confondus Dont : <ol style="list-style-type: none"> 1. Dommages corporels 1.1 dont recours en faute inexcusable 2. Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs 3. Dommages immatériels non consécutifs 4. Atteintes à l'environnement 5. Biens confiés 	5.000.000 € par année d'assurance 5.000.000 € par année d'assurance 1.000.000 € par année d'assurance 1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance 750.000 € par année d'assurance 50.000 € par année d'assurance
RC PRODUIT/APRES TRAVAUX/APRES LIVRAISON Tous dommages confondus Dont : <ol style="list-style-type: none"> 1. Dommages corporels 2. Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs 3. Dommages immatériels non consécutifs 	2.000.000 € par année d'assurance 2.000.000 € par année d'assurance 1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance

La garantie défense pénale et recours est garantie pour un montant par année d'assurance d'EUR 20.000, avec seuil d'intervention de la garantie d'EUR 1.000.

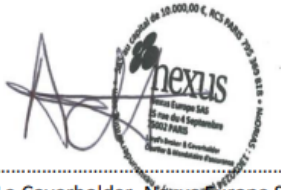
Le montant maximum de garanties pouvant être accordées par ce contrat d'assurance par période d'assurances est d'EUR 5.000.000 tous dommages confondus. Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

Observations

La présente attestation valable du **01/04/2026** au **31/03/2027**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le **12/03/2026**,



Le Coverholder, **Nexus Europe SAS & Nexus Europe SAS (UK Branch)**, pour le compte de l'Assureur **QBE EUROPE SA/NV**.